

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] avis sur le bassin d'eau vive d'Epinal

**Date :** Fri, 16 Apr 2021 19:55:59 +0200

**De :** [REDACTED]

**Pour :** [pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr)

Bonjour,

Après avoir lu les documents relatifs au projet de construction du bassin d'eau vive d'Epinal, je me permets de vous envoyer en pièce jointe mon avis.

Cordialement.

[REDACTED]

Mon avis sur cette infrastructure  
Stade d'eau vive d'Epinal

- Pertinence d'un tel équipement à Epinal afin de pouvoir s'entraîner localement pour les athlètes haut niveau Grand Est. Au lieu d'aller à Pau, Vairés sur Marne, Augsburg... ou plus loin.
  - L'assurance de pouvoir faire venir des clubs et nations étrangères en entraînement ou en compétition (au centre de l'Europe) dans les années à venir.
  - Le respect de l'espace actuel du port où toutes les activités actuelles pourront se poursuivre.
  - Le fait que ce parcours ne consomme pas d'eau par la boucle en circuit fermé.
  - La diversité des activités possibles : canoë, raft, kayak, surf, nage en eaux vives.
- La certitude d'avoir, au long de l'année, des touristes sur cette zone de loisir du port.
- Cordialement.

████████████████████

**De:** [REDACTED]

**Date:** 16 avril 2021 à 19:27:12 UTC+2

**À:** [pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr)

**Objet:** TR : Observations AAPPMA d'Epinal et Environs

Envoyé de mon ipad

Monsieur le commissaire enquêteur,

En temps que Président de l'AAPPMA d'EPINAL et Environs, je tenais à vous faire part de remarques concernant l'accès au DPF ( domaine public fluvial ) au niveau de la rive droite longeant le stade d'eaux vives.

Notre AAPPMA est locataire du droit de pêche par un bail avec l'état. A ce titre, nous voulons juste conserver l'accès à la rive pour exercer notre droit. Le Président de la CAE, MR Michel HEINRICH nous a reçu pour nous rassurer et bien nous expliquer le projet. Seule la zone de pompage devrait interrompre la continuité de l'exercice du droit de pêche. ÉGALEMENT À CE TITRE, IL EST INDISPENSABLE que les licenciés et autres pratiquants, sous la responsabilité du club de canoë d'EPINAL, soient très vigilants et respectueux envers les pêcheurs exerçants sur

les lieux, rive droite, comme rive gauche afin d'éviter tous conflits d'usage.

Nous vous demandons que ces remarques soient consignées. Nous serons extrêmement vigilants quant à la préservation de nos droits. Nous faisons confiance ( pas aveugle ) à l'étude environnementale, mais nous serons également extrêmement vigilants, en souhaitant qu'aucun dysfonctionnement dommageable envers le milieu aquatique ne survienne. Nous ne manquerions pas d'engager les procédures adaptées.

Dans la mesure où ces remarques seront pleinement intégrées au projet, nous n'émettons pas d'avis défavorable à la réalisation du projet.

Recevez , Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de nos sentiments halieutiques les plus sincères.

Pour l'AAPPMA d'EPINAL et Environs:

[REDACTED]

Envoyé de mon iPad